

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

du Lundi 12 Septembre 2016

Date de la convocation : 7 Septembre 2016

Date d'affichage du P.V. : 20 Septembre 2016

Nombre de membres afférents au Conseil municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 13
Nombre de votants	: 11 (+ 2 pouvoirs)

Membres en exercice : Mme GARNIER Martine ; Mme DAIRE Lysiane ; Mme ROSSI Véronique ; M. RIDOUX Christian ; M. FRABOULET David ; M. BOUCHER Éric ; M. JACOB Daniel ; Mme PÉRONNE Michèle ; M. BERTRAND Hervé ; Mme MATHON Christine ; M. BAUDELLOT Antoine ; M. GALAND Philippe ; M. DARNOUX Philippe.

Absents excusés : M. DARNOUX Philippe (donne procuration à M. Éric BOUCHER) et Mme ROSSI Véronique (donne procuration à Mme PÉRONNE Michèle)

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : M. FRABOULET David

L'an deux mille seize, le lundi douze septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ➔ Litige avec l'entreprise FINALYS ENVIRONNEMENT : Nomination d'un avocat
- ➔ Fédération Départementale d'Energie de la Somme : Effacement des réseaux et rénovation des armoires
- ➔ Schéma départemental de coopération intercommunale
- ➔ Photocopieur de la mairie : nouveau contrat
- ➔ Registres d'état civil abimés : demande de subvention
- ➔ Décision modificative
- ➔ Dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti en faveur des jeunes agriculteurs
- ➔ Demande d'emprunt
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du Lundi 25 Avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

I- LITIGE AVEC L'ENTREPRISE FINALYS ENVIRONNEMENT : NOMINATION D'UN AVOCAT.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le différend entre la commune et la société FINALYS ENVIRONNEMENT et les informe que cette dernière a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif d'Amiens.

Pour cette procédure, il est primordial que la commune soit représentée afin de défendre ses intérêts.

Madame le Maire propose de confier ce dossier à Maître LEROY-DUPREUIL Brigitte, Avocate à AMIENS.

Approbation à l'unanimité.

II- FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME : EFFACEMENT DES RÉSEAUX ET RÉNOVATION DES ARMOIRES.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX :

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à la pose dans le secteur de la commune suivant :

⇒ **Eclairage public et Mise en Conformité – Rue du Grand Hignu**

Elle propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 56 313.00 € TTC.

Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT des travaux avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux (mât + luminaire) à 1 500 € HT par point lumineux, 70 % du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	21 828.00 €
- Contribution de la commune	34 485.00 €
TOTAL TTC	56 313.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet présenté par la FDE 80
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 34 485 €.

RÉNOVATION DES ARMOIRES :

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à la pose dans la commune

⇒ **Eclairage public : Rénovation des armoires.**

Elle propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 27 241.00 € TTC.

Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (70% du coût HT des travaux de rénovation de remise en conformité du réseau EP, la TVA, et la maîtrise d'œuvre)	20 806.00 €
- Contribution de la commune	6 435.00 €

TOTAL TTC 27 241.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet présenté par la FDE 80
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 6 435 €.

Elle propose également un autre devis, concernant des travaux de rénovation de remise en conformité des réseaux d'éclairage public à hauteur de 21 639 € dont 5 111 € à la charge de la commune.

Après discussions, le conseil décide à l'unanimité, d'attendre l'avancement des effacements de réseaux dans les différentes rues du village.

III- SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la circulaire du 24 août 2016 relative à la mise en œuvre du SDCI 80, le tableau des sièges du futur EPCI à fiscalité propre, répartis selon les règles du droit commun ainsi que le tableau reprenant le bilan des consultations sur le projet de fusion.

Le tableau des sièges du futur EPCI indique qu'à compter du 1^{er} Janvier 2017, le nombre de sièges de la commune au conseil communautaire passera de 3 à 2 (le moins bien placé dans l'ordre du tableau perd son mandat intercommunal).

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à la majorité (9 pour, 3 abstentions et 1 contre) la nouvelle répartition des sièges dans le futur EPCI.

IV- PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE : NOUVEAU CONTRAT

Madame le Maire informe les membres du conseil que depuis trois ans, KONICA MINOLTA est le prestataire du photocopieur de la mairie.

Elle ajoute qu'elle a été contactée par ce dernier afin de revoir les tarifs du contrat, à savoir :

	LOYER / TRIMESTRE HT	FORFAIT COPIE N&B	FORFAIT COPIE Couleur	COPIES / TRIMESTRE	TOTAL / TRIMESTRE
CONTRAT ACTUEL	349.00 €	4500 x 0.005 = 22.50 €	6000 x 0.05 = 300 €	322.50 €	671.50 €
NOUVELLE PROPOSITION	310.00 €	4500 x 0.0035 = 15.75 €	6000 x 0.035 = 210 €	225.75 €	535.75 €
SOIT UNE ÉCONOMIE DE 135.75 € / TRIMESTRE					

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la nouvelle proposition, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

V- REGISTRES D'ÉTAT CIVIL ABIMÉS : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Certains registres d'état civil de la commune sont détériorés du fait de leur usage quotidien. La restauration de quatre registres s'impose :

Naissances de -1913 à 1923
- 1944 à 1952

Décès de 1913 à 1923

NA / D / M de 1953 à 1962

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'une subvention du Département (Archives Départementales) et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) peut être accordée.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de lancer la procédure de restauration.

VI- DÉCISION MODIFICATIVE : ASSAINISSEMENT

Madame le Maire explique aux conseillers qu'il a fallu remplacer le motoréducteur de la lagune hors service.

Cette dépense imprévue nécessite un mouvement de crédit, à savoir :

- 1 415 € au compte 61523 « Réseaux »
- + 1 600 € au 023 « Virement à la section d'investissement »
- + 1 600 € au 021 « Virement de la section de fonctionnement »
- + 1 415 € au compte 2156 « Matériel spécifique d'exploitation »

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire, à effectuer les opérations d'ordre ci-dessus.

VII- DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LE NON-BÂTI EN FAVEUR DES JEUNES AGRICULTEURS

Madame le Maire informe l'assemblée que la structure Jeunes Agriculteurs a informé les services municipaux que le gouvernement a décidé pour les jeunes agriculteurs d'approuver un dégrèvement sur la taxe foncière sur le non-bâti.

Cette taxe est prise en charge à 50 % par l'État pour les jeunes agriculteurs durant les cinq premières années d'installation.

La deuxième partie de cette taxe, les 50 % restants, dépend d'une délibération du Conseil Municipal. Ce dégrèvement s'opère sur une période de 5 ans maximum après l'installation. Il sera applicable pour tous les jeunes agriculteurs propriétaires exploitants ou locataires exploitants de la commune. Il est proposé d'adopter ce dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité, (1 pour le dégrèvement – 2 abstentions et 10 contre le dégrèvement) décide de ne pas adopter le dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs à compter de 2017 pour une période de 3 ans (2017 – 2018 et 2019).

VIII- DEMANDE D'EMPRUNT

Madame le Maire propose aux membres du conseil de profiter des taux actuels pour réaliser un emprunt et financer les travaux d'effacement de réseaux des rues du Grand Hignu et de l'Église. Elle ajoute qu'actuellement les taux sont à environ 1.23 % pour 15 ans.

Elle rappelle, que 110 000 € d'emprunt ont été prévus au budget.

Après discussion, et à l'unanimité, les membres du conseil autorise Madame le Maire à réaliser un emprunt de 110 000 € sur 15 ans, à taux fixe, dans la banque la mieux disante, et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Fête Locale :**

Madame le Maire : Que fait-on pour la fête de l'année prochaine ?

Après consultations des membres du conseil et discussions, il est décidé à **l'unanimité** de réitérer les festivités comme cette année.

- **Associations / Loisirs :**

Madame le Maire rappelle que pour favoriser le sport, la salle polyvalente est prêtée gratuitement au Club de Gym Josette le mardi soir de 20h à 21h pour tous et à la ZUMBA, le mercredi après-midi de 16h à 18h15 pour les enfants de 4 à 12 ans. Un nouveau contrat pour l'année 2016 / 2017 sera établi.

Elle informe les membres du conseil qu'elle vient de recevoir les demandes suivantes :

COUNTRY : un club de country est à la recherche d'une salle pour leurs répétitions le vendredi soir. Dans la discussion il est rappelé que les locations de salle des fêtes débutent le vendredi à 17h30. Ce jour est donc incompatible.

Les membres du conseil proposent le mercredi soir, après la ZUMBA.

SOPHROLOGIE : Un habitant d'ORESMAUX aimerait faire connaître la sophrologie dans la commune. Après discussions, les conseillers approuvent et lui proposent 2 mois d'essai à la bibliothèque (location gratuite durant cette période), après la présentation d'une assurance « responsabilité civile » et d'un chèque de caution.

- **TRINOVAL :** Madame le Maire présente le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de service d'élimination des déchets. Elle ajoute que celui-ci **et** consultable et téléchargeable sur le site internet de TRINOVAL rubrique « Infos pratiques / base documentaire ».
- **PLUi :** Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion globale présentant le PADD est prévue à BACOUËL SUR SELLE le 8 Octobre. Elle ajoute que tous les documents des réunions du PLUi sont disponibles en mairie.
- **Participation citoyenne :** Madame le Maire présente la « Participation citoyenne », et demande aux conseillers s'ils sont intéressés par ce dispositif. Ce dernier consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement en collaboration avec la gendarmerie. Après discussion, les conseillers souhaitent avoir plus d'informations, et « pourquoi pas », organiser une réunion publique avec la gendarmerie.

La séance est levée à vingt et une heures et quarante-cinq minutes.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.